

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 4 mars 2022 à 20 h, au 1295, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur, les membres du Conseil statueront sur la demande de dérogation mineure suivante, à savoir :

Nature et effets :

1. Autoriser l'implantation d'une enseigne annonçant un service ou un commerce sur un terrain autre que celui où le service est rendu et où s'exerce le commerce;
2. Réduire la distance entre une enseigne et la voie de circulation;

Identification du site concerné : chemin du Lac-Supérieur, lots 6 055 567 & 6 435 430, matricule : 2824-65-2134.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 18^e jour du mois de février 2022



Sophie Choquette
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sophie Choquette, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 18^e jour du mois de février 2022 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour du mois de février 2022.



Sophie Choquette
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim